

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES "ESSOR DU RHIN"  
A FESSENHEIM  
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2009**

Lundi 28 septembre 2009 à 20 heures, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 31 août 2009.
2. Affaires économiques
  - 2.1. Zone d'activités de la Hardt :
    - Acte administratif de cession du terrain d'assiette et viabilisation de la 3<sup>ème</sup> tranche.
    - Vente de terrain : entreprise de plâtrerie Matello de Wittenheim.
  - 2.2. Zone industrielle Koechlin :
    - Avancement des travaux.
    - Convention d'occupation précaire.
  - 2.3. Pépinière d'entreprises : avancement des travaux.
3. Gestion des déchèteries :
  - 3.1. Révision du tarif horaire.
  - 3.2. Gestion du bois et des gravats.
4. Pistes cyclables : convention avec le Conseil Général.
5. Fiches actions CCER – CG68.
6. Actions culturelles.
7. Travaux communaux.
  - 7.1. HIRTZFELDEN : rue de l'école : demande de quitus au conseil municipal.
  - 7.2. ROGGENHOUSE : lotissement des primevères : quitus du conseil municipal.
8. Informations – communication.
9. Divers.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes en précisant que cette séance a été précédée par la visite du chantier de la future pépinière d'entreprises et de la zone industrielle Koechlin. Les délégués communautaires et la presse, également conviée, ont pu découvrir l'avancement des travaux.

Puis il aborde l'ordre du jour.

**1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 31 août 2009.**

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2009 est approuvé sans observation.

## **2. Affaires économiques**

### **2.1. Zone d'activités de la Hardt :**

#### **- Acte administratif de cession du terrain d'assiette.**

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

En 2005, la communauté de communes avait décidé de viabiliser une 2<sup>ème</sup> tranche dans la zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim. Ces travaux achevés, la communauté de communes a commercialisé les nouveaux terrains d'activités. Les entreprises LACOMBE, NARTH, PIERRE&HAAS et ALSAFERM (réserve foncière) sont devenus propriétaires de terrains. La société GENERAL POYMERE va également s'implanter (acte notarial prêt pour signature). Plusieurs autres demandes sont en cours d'instruction pour les dernières parcelles en vente de la 2<sup>ème</sup> tranche.

Pour mémoire, le 29 mai dernier, le conseil municipal de Blodelsheim a donné une suite favorable pour céder, à titre gratuit à l'intercommunalité, la parcelle cadastrée section 12 n° 310 d'une surface de 4 ha 52 ares 27 ca destinée à l'extension de la zone d'activité (3<sup>ème</sup> tranche). Les premières estimations des études et travaux fournies par l'ADAUHR ont établi un chiffrage de l'ordre de 884 083,20 € TTC. Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'Etat (DDR) et le Département du Haut-Rhin. Les crédits seront votés au budget primitif 2010.

**Le conseil, après en avoir délibéré, autorise**

**le Président ou son représentant à signer l'acte de cession administratif adéquat rédigé par la commune de Blodelsheim pour recevoir le terrain d'assiette de l'opération d'extension de la zone d'activités de la Hardt (3<sup>ème</sup> tranche).**

*Observations : après viabilisation de la troisième tranche de la zone d'activités, les voiries créées dans le cadre de l'opération ainsi que les réseaux secs et humides seront rétrocédées à la commune de Blodelsheim pour intégration dans le domaine public communal.*

### **2.1. Zone d'activités de la Hardt :**

#### **- Viabilisation de la 3<sup>ème</sup> tranche**

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Afin de poursuivre l'implantation des entreprises dans cette zone d'activités et favoriser la création d'emplois, il est proposé de réaliser la viabilisation d'une 3<sup>ème</sup> tranche (**voir annexe**).

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve**

**la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux de viabilisation pour l'extension de la 3<sup>ème</sup> tranche de la zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim.**

**autorise**

**le lancement des consultations et appels d'offres relatifs aux études et aux travaux.**

**et charge**

**Monsieur le Président ou son représentant de signer les différents marchés et toutes pièces se rapportant à cette affaire. Les crédits seront inscrits dans le prochain document budgétaire.**

## **2.1. Zone d'activités de la Hardt :**

### **- Vente de terrain : entreprise de plâtrerie MARTELLO de Wittenheim.**

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

La société MARTELLO de Wittenheim manifeste son intérêt d'acquérir un terrain de 30 ares dans la seconde tranche de la Zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim. Elle projette d'y construire des locaux pour leur activité de plâtrerie (**voir annexe**).

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide**

**la vente d'un terrain de 30 ares à la société MARTELLO ou au profit de toute autre société qui s'y substituerait dans le même but, pour un prix HT de 37 500 €, TVA, frais d'arpentage, de notaire et fiscaux en sus**

**et charge**

**Monsieur le Président ou son représentant de signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.**

## **2.2. Zone industrielle Koechlin :**

### **- Avancement des travaux.**

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Le permis d'aménager a été accordé depuis le 18 septembre. Plusieurs demandes de terrains sont déjà en cours d'instruction.

Une nouvelle signalétique mentionnant le nom des entreprises implantées figure depuis le 11 septembre à l'entrée de la zone d'activités.

Seules l'aménagement des espaces verts reste encore à définir puis à réaliser.

**Le Conseil en prend acte.**

*Observations : la commune de Fessenheim procède actuellement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Dans ce cadre, la communauté de communes a demandé de revoir le règlement relatif à la zone industrielle Koechlin dans le but d'harmoniser à terme les règlements de l'ensemble des zones d'activités intercommunales.*

## **2.2. Zone industrielle Koechlin :**

### **- Convention d'occupation précaire.**

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Les conditions d'utilisation des terrains mis gracieusement à disposition à M. KURY, apiculteur, sont désormais clairement définies. Le bénéficiaire assurera l'entretien des terrains non vendus moyennant la participation de la communauté de communes à l'achat des semences (plantes mellifères) à hauteur de 500 € TTC.

**Le Conseil en prend acte.**

### **2.3. Pépinière d'entreprises : avancement des travaux.**

Rapporteur : M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Près d'une dizaine d'entreprises travaille successivement ou concomitamment sur le chantier (VRD, gros œuvre, charpente métallique & bois, couverture, étanchéité, zinguerie, chauffagiste, électricité, etc.). La mise en place de la membrane photovoltaïque sur les ateliers est presque terminée. La charpente bois est montée sur la partie bureaux. Le coulage du dallage des ateliers est réalisé. La finition du coffrage de la zone circulaire (accueil) sera achevée cette semaine.

Le 25 septembre, les entreprises ont pu se retrouver autour d'un moment de convivialité (barbecue) organisé par l'entreprise de gros œuvre à l'initiative du cabinet d'architectes.

#### **Le Conseil en prend acte.**

*Observations* : Dans le cadre de la viabilisation de la Rue de l'Europe, EDF s'est engagée à verser une participation pour permettre le raccordement de l'Usine hydraulique et de la Maison des Energies. Une entrevue avec M. MARTIN, Directeur de cabinet UP Est est envisagée pour définir la liste des dépenses éligibles à cette participation. Il est aussi nécessaire d'informer EDF que les sommes engagées par la CCER dans cette opération ne peuvent plus faire l'objet d'une récupération du FCTVA.

### **3. Gestion des déchèteries :**

#### **3.1. Révision du tarif horaire de gestion des ouvertures au public des déchèteries :**

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Depuis le 1er avril 2007, la gestion des ouvertures au public des déchèteries intercommunales est prise en charge financièrement par la communauté de communes. La communauté de communes rembourse les frais de gardiennage assurés par les communes à raison de 15 € de l'heure. Le nombre d'heures d'ouverture remboursé aux communes est fonction de leur nombre d'habitants.

Le 1er octobre 2007, le conseil communautaire a chargé la société IDEENOV de la gestion des ouvertures au public de la déchèterie à Munchhouse. La déchèterie à Roggenhouse est également gérée par IDEENOV depuis le 8 novembre 2008. Pour rappel, l'ouverture de la plateforme de dépôts gravats, bois et déchets verts, au lieu-dit « Harthlé » à Fessenheim, est gérée également par IDEENOV depuis le 8 août 2009. Le tarif horaire de la prestation est actuellement de 22 € TTC.

Il est proposé de mettre à niveau le tarif de remboursement des communes. Ce tarif horaire n'a pas été revalorisé depuis 2007 alors que celui d'IDEENOV suit l'évolution du SMIC. Le comité consultatif Environnement et le bureau communautaire ont donné un avis favorable pour passer à 20 € de l'heure. Les crédits nécessaires sont pris à l'article 62878 du budget annexe ordures ménagères.

**Afin d'engager les dépenses supplémentaires non prévues au budget annexe, il est proposé au conseil communautaire d'adopter la décision modificative suivante :**

<b>Libellé</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
62878 – Remboursement de frais à d'autres organismes	Gestion des ouvertures au public des déchèteries intercommunales assurée par certaines communes	+ 30 000	
611 – Sous-traitance générale	Prestations confiées à certaines communes et non engagées en sous-traitance	- 30 000	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**Le conseil, après en avoir délibéré, fixe le nouveau tarif à 20 € de l'heure avec effet à la date du 1<sup>er</sup> octobre 2009, puis adopte la décision modificative ci-dessus.**

### **3.2. Gestion du bois et des gravats.**

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

Il est proposé de réorganiser les filières de collecte et de traitement du bois et des gravats sur le territoire de la communauté de communes. Un site unique sera aménagé pour y déposer ces déchets, à savoir la plateforme de stockage « Hardtlé » à Fessenheim. L'accès au site sera ouvert à tous les habitants de la communauté de communes. En conséquence, la communauté de communes ne financera plus la collecte et le traitement du bois et des gravats dans les sept déchèteries. Ce nouveau mode de gestion entrera en vigueur à compter du 31 octobre 2009.

Pour mémoire, les communes de Blodelsheim, Hirtzfelden, Roggenhouse, Rummersheim-le-Haut et Rustenhart disposent encore d'une solution locale pour le bois et les gravats. Leurs habitants peuvent donc continuer y déposer ces déchets.

Le comité consultatif Environnement, réunie le 1<sup>er</sup> septembre, a donné un avis favorable.

**Le conseil en prend acte.**

*Observations : Quelques mises au point demeurent nécessaires sur le traitement des déchets verts et devront être analysés en comité consultatif Environnement.*

### **4. Pistes cyclables : convention avec le Conseil Général.**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Par courrier du 14 septembre courant, le Département du Haut-Rhin a transmis une nouvelle convention relative à l'entretien courant des itinéraires cyclable situés sur le territoire de la communauté de communes. Ce document remplace quatre conventions particulières toujours en vigueur à ce jour.

A titre indicatif, le montant de la participation financière départementale pour l'année 2009 est de 610 € par kilomètre. Cette participation couvre en partie l'entretien courant (balayage, fauchage, maintenance signalétique...). La longueur des itinéraires cyclables hors agglomération retenue dans le périmètre de la communauté de communes est de 11,4 kilomètres. A noter que le tronçon hors agglomération entre la commune de Blodelsheim et la RD 52 ne figure pas dans la convention.

## **Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise**

**Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention n°92/2009 relative à l'entretien courant des itinéraires cyclables ainsi que l'avenant à intervenir pour y joindre le tronçon manquant hors agglomération entre la commune de Blodelsheim et la RD52.**

*Observations : Il est à remarquer que les pistes cyclables sont devenues de véritables « lieux de vie ». Cyclistes, piétons, sportifs, familles, personnes en rollers ou avec des poussettes s'y retrouvent et s'y côtoient. Ces équipements qui permettent de rejoindre les communes voisines en toute sécurité sont ainsi très fréquentés et appréciés par les habitants et autres cyclistes.*

### **5. Fiches actions CCER – CG68.**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de la concertation que réalise actuellement le Département du Haut-Rhin avec les territoires pour définir les nouvelles modalités de contractualisation et aides départementales, il est demandé à chaque commune membre de l'intercommunalité ainsi qu'à la communauté de communes d'identifier l'ensemble des opérations structurantes projetées d'ici 2014. Chaque opération doit faire l'objet de la rédaction d'une fiche projet.

La communauté de communes a demandé aux communes membres de pouvoir centraliser les fiches communales afin d'avoir un aperçu des projets futurs portés par les communes. Cet inventaire a un autre intérêt. Il permet également de lister les prochaines opérations susceptibles d'être réalisées sous maîtrise d'ouvrage déléguée.

Au niveau de la communauté de communes, une quinzaine de projets a été identifiée et sera conduit sous maîtrise d'ouvrage intercommunale. A savoir :

- Création d'une maison du Rhin sur l'Île du Rhin
- Plan de circulation voirie et piste cyclable sur l'Île du Rhin
- Remise en eau des anciens bassins de décantation des MDPA
- Création d'une piste cyclable Rustenhardt-Hirtzfelden-Roggenhouse-Munchhouse
- Création d'une piste cyclable Fessenheim-Hirtzfelden
- Création d'une piste cyclable Fessenheim-Rue du Rhin-CNPE
- Extension et meilleure fonctionnalité de la déchetterie à Hirtzfelden
- Raccordement du « Poney Parc » et du centre d'équitation professionnel attenant (VRD) à Blodelsheim
- Création d'une Zone d'Aménagement Différée (ZAD) à Fessenheim
- Extension de la Zone d'Activités de la Hardt
- Extension de la Zone Industrielle Koechlin
- Création d'un hôtel d'entreprises

- Construction d'une nouvelle piscine intercommunale
- Construction d'un atelier intercommunal

Il est à noter que ces projets ne sont pas hiérarchisés. Ils feront l'objet d'une analyse au cas par cas lors de réunions de travail ultérieures et spécifiques.

**Le conseil, après en avoir délibéré, fixe la liste des projets d'intérêt communautaire telle qu'elle est indiquée ci-dessus et autorise le Président ou son représentant à signer les fiches projet à intervenir.**

*Observations : il est proposé qu'en préambule du prochain conseil communautaire, certains de ces projets soient abordés (construction d'une nouvelle piscine notamment). Un tour de table sera aussi proposé pour que chaque commune fasse part des futurs projets communaux.*

## **6. Actions culturelles.**

Rapporteur : M. André ONIMUS, Président.

Dans le cadre de l'organisation du cinéma en plein air qui s'est tenu à Hirtzfeden le 4 septembre 2009, il est proposé d'attribuer des subventions au groupe PIM'S (300 €) et au FCH (150 €) pour l'animation et le soutien logistique apportés à cette manifestation.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide**

- **de verser une subvention de 300 € à l'association PIM'S**
- **de verser une subvention de 150 € au Football Club d'Hirtzfelden (FCH)**

**Les crédits sont à prendre à l'article 6574 (ligne centres aérés) de BP 2009.**

*Observations : Par courrier du 4 septembre 2009, l'ASPTT de Mulhouse sollicite une participation financière de la communauté de communes pour couvrir les frais d'organisation du 2ème Cyclo-Cross ALSAFERM-Duo Cycles, manifestation sportive d'envergure régionale, qui se tiendra à Blodelsheim dans la zone d'activités intercommunale. Le bureau communautaire propose qu'un appui technique aux actions de communication de la manifestation (annonce flash infos communaux, tracts boîtes aux lettres...).*

*M. le Président propose une refonte complète des actions scolaires. Un comité consultatif sera créé pour évaluer les actions menées jusqu'ici. L'idée n'est pas de restreindre le budget alloué à cette politique, mais bien de repenser les actions engagées. Par exemple, faut-il poursuivre le niveau actuel de l'enseignement sportif avec deux après-midi par semaine consacrés à cette discipline, alors que certains enseignants se plaignent de ne pas pouvoir « boucler le programme ». L'enseignement des langues n'est-il pas à valoriser d'avantage ?*

## **7. Travaux communaux.**

### **7.1. HIRTZFELDEN : rue de l'école : demande de quitus au conseil municipal.**

Rapporteur : M. Frédéric GOETZ, Vice-président.

La Communauté de communes a été chargée de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement des voiries rue du Cerf & rue de l'Ecole à Hirtzfelden.

A ce jour, l'opération est achevée et toutes les factures mandatées.

Afin de se voir libérer de tout engagement et de permettre à la commune d'intégrer les biens dans son patrimoine, la Communauté de communes sollicite le quitus du maître d'ouvrage en vue de la remise des ouvrages.

L'opération s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses (Art. 458166) : 178.483,83 €

Recettes (Art. 458266) : 186.561,40 €

Solde créditeur : 8.077,57 € (affecté au programme 458X30)

La valeur du bien à intégrer dans le patrimoine communal est dès lors de : 178.483,83 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, arrête les comptes tels que présentés, demande le quitus à la commune de Hirtzfelden et autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires.**

## **7.2. ROGGENHOUSE : lotissement des primevères : quitus du conseil municipal.**

Rapporteur : M. Henri MASSON, Vice-président.

Le Conseil Municipal de Roggenhouse lors de sa séance du 20 août 2009 a donné quitus à la Communauté de communes pour l'opération relative à l'aménagement du lotissement communal « les Primevères ».

**Le conseil communautaire en prend acte.**

## **8. Informations – communication.**

**Parution du magazine intercommunal N° 10 (septembre 2009).** Ce numéro passe en revue les compétences de l'intercommunalité et présente l'avancement des dossiers économiques (pépinière d'entreprises, ZIK). Il présente aussi la vie du territoire à travers les nouvelles entreprises qui ont vu le jour, l'animation culturelle du secteur et l'engagement associatif de M. Léon GABA. M. le Président remercie l'ensemble des personnes qui ont pris part à sa réalisation.

**Coopération intercommunale :** par courrier réceptionné ce jour, la commune de Balgau sollicite son retrait de la communauté de communes Essor du Rhin. Cette décision a été prise au conseil municipal du 16 septembre 2009. M. le Président demande à M. Fabrice KRIEGER de lire la délibération communale. Il indique que la communauté de communes prend acte de cette décision et respecte ce choix. Il rappelle néanmoins la décision de principe prise par le conseil communautaire lors de la séance du 31 août dernier pour le maintien de la commune de Balgau dans l'intercommunalité Essor du Rhin. Il indique qu'une rencontre prochaine est prévue avec le Président du SIVOM du Pays de Brisach pour faire le point sur la situation. La communauté de communes attend également des informations de la Préfecture quant aux démarches à suivre. M. Pierre ENGASSER précise que 45 habitants ont participé à la réunion publique organisée à Balgau et 152 électeurs ont voté, soit 22 % de l'électorat.

**Trésorerie de Blodelsheim :** le trésorier Payeur Général du Haut-Rhin informe que, suite au départ de M. MARGRAFF, c'est Mme VEILLARD, Trésorière de Neuf-Brisach, qui assurera l'intérim de la trésorerie de Blodelsheim à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

**Salon de l'artisanat et du commerce à Soutlz :** M. Patrice WALTISPERGER donne quelques précisions et une impression générale sur la manifestation.



## **9. Divers.**

**BA 132** : une réunion du comité restreint a eu lieu ce jour à 10h à Guebwiller. La prochaine réunion du comité de site de défense se tiendra le 9 octobre à 9h30 à Colmar.

**CLIS** : Une réunion s'est tenue le 22 septembre 2009. M. François BERINGER indique que la technologie américaine utilisée pour la construction des réacteurs nucléaires français a reçu les autorisations d'exploitation jusqu'à 60 ans outre-atlantique. Pour mémoire, le CNPE organise une nouvelle réunion d'information avec les maires des communes riveraines du site nucléaire ce jeudi 1<sup>er</sup> octobre.

**Nouvelle réunion dans le cadre des assises départementales de l'économie pour l'emploi** : le 9 octobre 2009 à 14h00 à Colmar

### **Tour de table.**

**Henri MASSON** : rappelle que le délai de retour à la communauté de communes des diagnostics « accessibilité voirie » des communes est le 30 octobre 2009.

**Pierre RENTZ** : la remise des prix de la randonnée cycliste réalisée par la communauté de communes Centre Haut-Rhin avec la participation de la communauté de communes Essor du Rhin a eu lieu. Le bilan est plus que satisfaisant avec près de 600 participants. Une réunion de préparation sera organisée pour la prochaine édition afin de revoir le questionnaire et d'arrêter un nouveau circuit VVT.

**François WASSMER** : rappelle la vente en cours de la propriété appartenant aux époux VOGEL et attenante à la maison de l'Essor du Rhin.

**Fabienne STICH** : informe de la tenue d'un exercice Richter 68 en février 2010 (étude sismique). En outre, dans le cadre de la campagne de lutte contre la grippe H1N1, la commune de Fessenheim a été retenue comme centre de vaccination.

**Patrice WALTISPERGER** : a représenté M. le Président à l'inauguration de la pépinière d'entreprises à Guebwiller et le salon de l'artisanat et du commerce de Soultz. La réhabilitation est très bien faite et les candidats à l'entrée en pépinière sont nombreux.

**André ONIMUS** : suggère qu'il faut rappeler aux associations foncières communales que les exploitants agricoles doivent nettoyer et balayer les itinéraires cyclables après le passage des moissonneuses batteuses. Les rafles de maïs sont une source de danger pour les cyclotouristes (glissades, chutes).

**Maurice ZIMMERLE** : le permis de construire concernant les travaux de rénovation de l'EHPAD de Bantzenheim a été redéposé début du mois de septembre (6 mois d'instruction).

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôt la séance à 22 h 00.

### **Les membres présents :**

Le Président:

Le Vice président:

Le Vice président

André ONIMUS

Etienne SIGRIST

Patrice WALTISPERGER

Le Vice président :

Pierre ENGASSER

Jean Marc LOEWERT

Fabienne STICH

Cédric LEPAUL

Jean GOETZ

Le Vice président :

Henri MASSON

François BERINGER

François WASSMER

Cyrille LHUILLIER

Florent OTT

Le Vice président :

Frédéric GOETZ

Pierre RENTZ

Agnès MATTER-BALP

Eric MICHELAT

Mario HEGY

Membres excusés : Mme Agnès KIEFFER, M. Philippe HEID, M. Bernard BRUN,  
M. Christophe BITARD

Procurations : Mme Agnès KIEFFER à M. Mario HEGY  
M. Philippe HEID à M. Cyrille LHUILLIER  
M. Bernard BRUN à M. François BERINGER,  
M. Christophe BITARD à Mme MATTER-BALP

Etait invité par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général du canton d'Ensisheim excusé.

Personnel présent : MM. Maurice ZIMMERLE, Fabrice KRIEGER et Denis RUSCH